Le Feuillet municipal
décembre 2021

N° 88

Préservez la planète : Le feuillet étant consultable sur le site aurignac.fr, les personnes n'ayant plus besoin de la version papier peuvent se signaler au secrétariat. Merci pour l'économie.

La Mairie communique

Permanences à la Mairie : le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.
Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedis 8 et 22 janvier, de 9h à 12h.

Remise du label :

C'est à Paris, lors du congrès de l'AMF (Association des Maires de France) le 18/11/2021 que notre Maire, Jean-Michel LOSEGO a reçu le Label « Terre Saine commune sans pesticides ». Ce Label est attribué par le Ministère de la transition écologique, en collaboration avec l'Office Français de la biodiversité. La genèse de l'obtention de ce titre et ses enjeux vous sont explicités dans notre Journal Municipal de décembre.

Les jeunes et l'engagement citoyen à Aurignac : les élus

16 candidats se sont dûment déclarés, répartis comme suit : 8 en CM, 7 en 6ème et 1 en 4ème :

ANGOT Aydann (CM)
BODINEAU Johan (6ème)
BONNAVENTURE Mélissa (6ème)
DANFLOUS-CHARTIER Hugo (6ème)
DREHER Luz (CM)
FAURE Eliot (CM)
FOUCAULT-TARDIF Rémi (6ème)
GREVET Cécile (CM)
GUILHEM Rafaël (4ème)
MACINA Oriane (CM)
RENAULT Charly (CM)
RENAULT Luca (6ème)
SANAGUSTIN Pablo (CM)
SEREILLAC-BETEILLE Titouan (6ème)
SHENKER Robin (6ème)
THONG Charlotte (CM)

La commission Enfance et Jeunesse reconnait la démarche des jeunes et valide les candidatures. Au vu de la répartition hétérogène des candidatures par classe, la municipalité, à titre exceptionnel, a décidé de présenter au scrutin une liste unique des 16 candidatures, soumise aux votes de l'ensemble des jeunes électeurs (des CM aux 3èmes).

Le vote a eu lieu le 10 décembre 2021.

Les candidats ont été élus avec 100% des votes.

L'installation du conseil a eu lieu le mercredi 15 décembre 2021 à 15h30 à la salle du Conseil de la Mairie d'Aurignac.

Tarifs de la cantine au 1er janvier 2022

Le Conseil Départemental a augmenté de 5cts le tarif de la cantine, que le conseil municipal a décidé d'accompagner de 5cts supplémentaires sur le prix des tickets repas, ainsi majorés de 10cts. Le prix de base du repas de cantine est donc établi à 3,55€ à partir du 01/01/2022.

Pour les enfants domiciliés à Aurignac et Montoulieu-Saint- Bernard, un tarif dégressif a été établi par les municipalités en fonction de leur quotient familial.

Les carnets de 20 tickets sont payables d'avance au secrétariat de la Mairie.

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	PRIX DU CARNET	PRIX DU TICKET
Hors Aurignac et Montoulieu-Saint-Bernard	4	71€	3,55€
Dégressivité Aurignac et Montoulieu-Saint-Bernard			
1000 et +	4	71€	3,55€
651 à 999	3	65€	3,25€
451 à 650	2	59€	2,95€
0 à 450	1	53€	2,65€

Pour bénéficier des tranches 1,2 et 3, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de la Caisse d'Allocation Familiale vous seront nécessaires.

Rentrée 2022 : Votre enfant est né en 2019 et entre en maternelle en septembre

Pensez à la préinscription ! Pour cela, il vous suffit de vous rendre en mairie avec : le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

Sous certaines conditions, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent être admis à l'école maternelle, l'admission en maternelle **dès 2 ans** se fait **dans la limite des places disponibles**.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale peut désormais s'effectuer toute l'année.

Cependant, pour pouvoir voter aux élections présidentielle et législatives de 2022, il faut être inscrit sur la liste électorale.

L'inscription est possible jusqu'au 04 mars 2022 pour la présidentielle, et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

- Pour une inscription au secrétariat de la Mairie il faut déposer :
- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile
- le formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible par internet ou en mairie).
- L'inscription est également possible en ligne : voir le site « servicepublic.fr »

Passées ces dates le demandeur ne pourra pas participer au scrutin.

JEAN-MICHEL LOSEGO ET L'ÉQUIPE DU FEUILLET
VOUS ADRESSENT LEURS VŒUX LES PLUS CHALEUREUX POUR 2022 !

La situation sanitaire nous empêche encore cette année d'organiser le traditionnel discours des vœux du Maire et le partage de la galette.

C'est donc par le Journal Municipal de janvier que Monsieur le Maire communiquera sur le bilan, l'actualité et les perspectives du projet municipal qu'il conduit pour l'intérêt général de la commune, adressant ses vœux à tous les Aurignacaises et Aurignacais.

Travaux et aménagements

Chemin de la Bourdette : un miroir a été placé à côté de la boulangerie. Il permet aux véhicules sortant du chemin de la Bourdette d'avoir la visibilité pour s'engager dans la rue du Barry en toute sécurité. Nous poursuivons ce type d'aménagement chaque fois que nécessaire.

Salle paroissiale : deux grands sapins ont été abattus par nos agents. Leurs racines avaient occasionné des dégâts au niveau des conduites souterraines et leur hauteur menaçait les riverains en cas de chute.

Trottoirs : les bas-côtés face à l'école primaire, parfois utilisés comme zone de stationnement, penchaient de plus en plus ; il a donc été décidé de les remettre à niveau par un apport conséquent de terre de récupération.

Reprise de la numérotation des habitations

La période Covid n'a pas facilité les livraisons mais nous avons enfin reçu les plaques numérotées manquantes.

Ce sont la rue des Nobles, la rue du Château et la rue du Clôt qui vont recevoir leurs plaques en premier. Puis, suivant les conditions météorologiques, seront attribués les numéros rue de la Tour de Savoie, rue de l'Allée, rue des Murs, rue Saint-Roch, rue Traversière, ruelle du Plateau et rue de l'Église.

Achat Salle paroissiale

La commune est propriétaire depuis le 17 novembre de la Salle Paroissiale. Le Journal Municipal de décembre revient en détail sur les raisons de cet investissement et son coût. Nous remercions encore ici nos partenaires du Conseil Départemental ayant financé 40 % du prix d'acquisition et de la 5C notre communauté de communes qui, sous la forme d'un fonds de concours, a participé pour 12,90 % à l'ensemble de l'achat, frais compris.

MUSEE DE L'AURIGNACIEN
LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Votre Musée vous accueille

Du 18 au 31 décembre, durant les vacances scolaires,
le Musée de l'Aurignacien vous propose de découvrir, de manière ludique,
la Préhistoire grâce à des ateliers participatifs, les visites commentées et des **Animations spéciales pour Noël**.
Réservation conseillée : au 05 61 90 90 72 ou **accueil@musee-aurignacien.com** ou sur **www.musee-aurignacien.com**

Votre Musée ferme ses portes tout le mois de janvier ! Vous retrouverez toute l'équipe le mardi 01/02

Cinédonjon

décembre

Vendredi - 21h
Samedi 18/12 - 17h30 : Le Dernier duel
Dimanche 19/12 - 16h : Baby Boss 2 : une affaire de famille (animation)
Jeudi 23/12 - 21h : Boîte noire
Lundi 27/12 - 17h : Le Trésor du Petit Nicolas
Mardi 28/12 - 17h : Le Sommet des Dieux (animation)
Mercredi 29/12 - 17h La Famille Addams 2 (animation)
Jeudi 30/12 - 17h : La vie de château (animation)

Janvier

Vendredi 07/01 : Julie (en 12 chapitres) - (v.o.s.t)
Samedi 08/01 - 17h30 : Aline
Vendredi 14/01 : L'Événement
Vendredi21/01 : De son vivant
Dimanche 23/01 - 16h : Encanto (animation)
Vendredi 28/01 : Debout les femmes ! (documentaire)
Samedi 29/01 - 17h30 : House of Gucci

Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur

Dates à retenir

01/01 : **14h30** à Cassagnabère, **La traditionnelle** organisée par l'Amicale des sapeurs pompiers, ouverture des portes à **12h30**

ÉVÉNEMENT ANNULÉ

09/01 : 15h30, Vœux du Maire, Salle Paroissiale

État civil

Naissance	Mariage
HOUTART Charles-Félix, le 17/11	**KÉNARLIKDJIAN** Mathilde & **LAMY** Loïc, le 27/11